



## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/9/14/Add.2  
17 octobre 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES  
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Neuvième réunion

Montréal, 10-14 novembre 2003

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

### MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

*Note du Secrétaire exécutif*

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes qui comprend des objectifs mondiaux axés sur les résultats pour 2010, a été adoptée par la Conférence des Parties à la Convention dans sa décision VI/9.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie, conformément à la décision VI/9, le Secrétaire exécutif a entamé plusieurs activités, en collaboration avec les organisations qui forment le «Groupe de Gran Canaria» et d'autres organisations compétentes : le texte de la Stratégie a été largement diffusé; la réunion d'un groupe de liaison informel et la réunion d'un groupe d'experts ont été organisées; plusieurs consultations des acteurs ont été entamées dans le but d'élaborer des sous-objectifs, des jalons et des indicateurs pour les objectifs contenus dans la Stratégie et d'élaborer des données de référence pour le suivi; un accord a été conclu avec Botanic Gardens Conservation International (BGCI), dans le cadre duquel ce dernier soutient l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en déléguant, auprès du Secrétariat, un responsable de programme pour la Stratégie.

Plusieurs centaines d'acteurs ont participé aux consultations sur les différents objectifs de la Stratégie, dans le cadre de plusieurs réunions et par correspondance. De grands progrès ont été faits pour de nombreux objectifs en ce qui concerne l'élaboration de sous-objectifs et de jalons, la précision des données de référence et l'identification des indicateurs. Les consultations se poursuivent pour plusieurs objectifs. L'interdépendance des objectifs, tant au niveau de la mise en œuvre que du suivi, est mise en relief, de même que la nécessité de considérer la Stratégie comme un tout.

D'autres efforts seront nécessaires pour intégrer la Stratégie dans les stratégies et plans d'action nationaux, ainsi que pour veiller à la participation pleine et entière des acteurs au niveau national. Il est

\* UNEP/CBD/SBSTTA/9/1.

recommandé d'identifier des correspondants nationaux pour la Stratégie afin de promouvoir la participation d'acteurs nationaux à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie au niveau national. La présente note propose plusieurs autres activités visant à faciliter la mise en œuvre au niveau national.

La mise en œuvre de la Stratégie dans le cadre des différents programmes thématiques et intersectoriels de la Convention conduit nécessairement à intégrer les divers objectifs de la Stratégie dans ces programmes de travail, comme envisagé dans la décision VI/9.

La Stratégie est un cadre utile dans lequel différentes organisations et initiatives peuvent remplir ensemble des objectifs communs. Conformément au paragraphe 11 de la décision VI/9, il est proposé d'élargir le «Groupe de Gran Canaria» afin d'établir un partenariat mondial pour la conservation des plantes, ouvert à toutes les organisations susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie.

La Stratégie a servi de catalyseur pour obtenir des ressources financières additionnelles pour la conservation des plantes mais il convient d'élaborer une approche cohérente du financement. Les priorités de financement pourraient comprendre des mesures clés prises au niveau national ainsi que des activités d'appui au niveau international.

Dans la droite ligne des propositions qui sont le fruit des réunions du groupe de liaison et du groupe d'experts, le Secrétaire exécutif est en train de mettre sur pied un mécanisme de coordination souple pour la Stratégie afin de faciliter et de promouvoir la mise en œuvre et le suivi à tous les niveaux.

### RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait recommander que la Conférence des Parties, à sa septième réunion :

- a) *Note avec satisfaction* les progrès accomplis en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie, conformément à la décision VI/9;
- b) *Exprime sa gratitude* aux organisations qui facilitent les consultations d'acteurs à propos des différents objectifs de la Stratégie et à Botanic Gardens Conservation International qui soutient le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie, notamment par la délégation d'un responsable de programme auprès du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique;
- c) *Se félicite* de l'établissement du partenariat mondial pour la conservation des plantes et encourage les organisations qui y participent à poursuivre leur contribution à la mise en œuvre de la Stratégie, invite d'autres organisations à se joindre au partenariat et encourage BGCI à d'apporter son appui à ce partenariat;
- d) *Se félicite* de la mise en place, par le Secrétaire exécutif, d'un mécanisme de coordination souple pour la Stratégie comprenant : des groupes de liaison qui seront convoqués en fonction des besoins et selon les procédures établies; des correspondants nationaux; le partenariat mondial pour la conservation des plantes; et le Secrétariat, y compris le responsable de programme, avec l'appui de Botanic Gardens Conservation International;
- e) *Invite* le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement à soutenir le Secrétaire exécutif dans le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie, en collaboration avec le partenariat mondial pour la conservation des plantes;
- f) *Encourage* les Parties à nommer des correspondants pour la Stratégie, dans le but de :

- i) promouvoir et faciliter la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie au niveau national, notamment par l'identification d'objectifs nationaux et par leur intégration dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que dans les plans, programmes et activités sectoriels et intersectoriels;
  - ii) promouvoir la participation des acteurs nationaux à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie au niveau national;
  - iii) faciliter la communication entre les acteurs nationaux, d'une part et le Secrétariat et le partenariat mondial pour la conservation des plantes d'autre part;
- f) *Décide* d'inscrire les objectifs de la Stratégie dans tous les programmes de travail thématiques et intersectoriels pertinents de la Convention et en particulier d'intégrer :
- i) l'objectif 1 dans l'Initiative taxonomique mondiale;
  - ii) les objectifs 4 et 5 dans le programme de travail sur les aires protégées;
  - iii) l'objectif 10 dans les travaux sur les espèces exotiques envahissantes;
  - iv) les objectifs 11, 12 et 13 dans les travaux sur l'utilisation durable;
  - v) les objectifs 9 et 13 dans les travaux sur l'Article 8(j) et dispositions connexes;
  - vi) l'objectif 14 dans le programme pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public; et
  - vii) les objectifs 6, 9 et 12 dans les programmes thématiques pour la diversité biologique agricole et la diversité biologique des forêts;
- g) *Décide* d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre pour l'établissement des rapports, à partir du troisième rapport national;
- h) *Se félicite* des décisions prises par la Conférence des Parties et le Comité pour les plantes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui ont entrepris d'étudier comment ils pourraient contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en ce qui concerne l'objectif 11 («Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international»);
- i) *Invite* la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à examiner comment le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture contribue à la mise en œuvre de la Stratégie, en particulier de l'objectif 9 («70 pour cent de la diversité biologique des cultures et d'autres espèces à valeur socio-économique sont conservées; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées»).

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
RÉSUMÉ ANALYTIQUE .....	1
RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES.....	2
I. INTRODUCTION .....	5
II. RAPPORT DE SITUATION .....	5
III. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS.....	6
A. Examen des progrès de mise en œuvre, et la voie à suivre .....	6
B. Suivi, indicateurs et données de référence .....	7
C. Contribution de la Stratégie à l'objectif de 2010 pour la diversité biologique .....	7
D. Contribution de la Stratégie à l'allégement de la pauvreté et au développement durable .....	7
E. Mise en œuvre par l'intermédiaire des programmes de travail de la Convention.....	7
F. Mise en œuvre au niveau national .....	8
G. Composantes régionales.....	8
H. Sensibiliser à la Stratégie .....	8
I. Rôle de la Stratégie pour encourager l'harmonie entre les initiatives et les différents acteurs .....	9
J. Financement des activités de mise en œuvre de la Stratégie .....	9
K. Mécanisme de coordination souple pour la Stratégie .....	10

### *Annexes*

I. MÉCANISME DE COORDINATION SOUPLE.....	11
II. RÉSUMÉ DE L'ÉTAT DES CONSULTATIONS D'ACTEURS .....	13
III. INTÉGRATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DANS LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DE LA CONVENTION .....	17

## I. INTRODUCTION

1. À sa sixième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté la décision VI/9 sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes qui comprend des objectifs mondiaux axés sur les résultats pour 2010 (voir UNEP/CBD/COP/6/20, annexe I).

2. La Conférence des Parties a notamment demandé à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de concevoir des moyens, dans le cadre des programmes de travail thématiques et intersectoriels de la Convention, de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et de suivre et d'évaluer les progrès, puis de faire rapport à la Conférence des Parties à sa septième réunion (décision VI/9, paragraphe 10). En outre, les travaux supplémentaires nécessaires pour élaborer et appliquer la Stratégie, tels qu'ils sont décrits dans la Stratégie elle-même, comprennent :

a) l'élaboration d'objectifs nationaux et leur intégration dans les plans, programmes et initiatives pertinents (paragraphe 16);

b) pour chaque objectif, il faudra peut-être préciser le champ des activités et définir des objectifs secondaires ou des jalons. Pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, établir des données de référence et une série d'indicateurs (paragraphe 17);

c) élaborer des éléments régionaux de la Stratégie, éventuellement en adoptant une approche biogéographique (paragraphe 18);

d) outre les Parties à la Convention, divers acteurs devraient être associés à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie, dont : les initiatives internationales, les organismes s'occupant de conservation et de recherche, les communautés et les principaux groupes, y compris les communautés autochtones et locales, les gouvernements et le secteur privé (paragraphe 19);

e) la mise en place d'un mécanisme souple de coordination pourrait également être envisagée afin de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie et de faciliter la coopération entre les initiatives existantes (paragraphe 20).

3. La Conférence des Parties a salué la contribution du «Groupe de Gran Canaria» à l'élaboration de la Stratégie et a invité les organisations participantes ainsi que d'autres organisations compétentes, en collaboration avec le Secrétaire exécutif, à contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie (décision VI/9, paragraphe 11). La Conférence des Parties s'est également félicitée de l'offre de Botanic Gardens Conservation International (BGCI) de déléguer un membre du personnel afin de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie et a demandé au Secrétaire exécutif de conclure un accord à cet effet avec BGCI.

## II. RAPPORT DE SITUATION

4. Afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie, conformément à la décision VI/9, le Secrétaire exécutif a entamé différentes activités qui ont été menées en collaboration avec les organisations qui forment le «Groupe de Gran Canaria» et d'autres organisations compétentes.

5. Une brochure contenant le texte de la Stratégie a été préparée et distribuée par le Secrétaire exécutif en collaboration avec Botanic Gardens Conservation International. Elle est, pour l'instant, disponible en anglais mais des ressources sont recherchées pour pouvoir la distribuer dans les autres langues officielles.

6. Le Secrétaire exécutif et Botanic Gardens Conservation International ont signé un mémorandum d'accord dans le cadre duquel BGCi contribue à la coordination et apporte son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie. Cet appui comprend la délégation d'un responsable de programme pour la Stratégie, une contribution à l'organisation et au financement des réunions du groupe de liaison et la production de la brochure. Les travaux reçoivent l'appui financier de HSBC Holdings plc, dans le cadre de son partenariat «Investir dans la nature».

7. Le Secrétaire exécutif a convoqué une réunion du groupe de liaison informel sur la Stratégie mondiale, à Cartagena, Colombie, les 11 et 12 octobre 2002, afin de fournir des orientations sur la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie. Le rapport du groupe (UNEP/CBD/LG-GSPC-1/2) est disponible sur le site Web du Secrétariat ([www.biodiv.org](http://www.biodiv.org)). Le groupe a convenu de la nécessité de mettre sur pied un programme de consultation des acteurs et a proposé un certain nombre d'organisations pouvant faciliter ces consultations pour les différents objectifs. En conséquence, le Secrétaire exécutif a invité plusieurs organisations à faciliter les consultations d'acteurs pour les différents objectifs, dans le but, notamment, d'élaborer des sous-objectifs, des jalons et des indicateurs pour les objectifs figurant dans la Stratégie, et d'élaborer des données de référence pour le suivi (voir tableau 1).

8. Le groupe a également recommandé d'organiser une deuxième réunion, vers le mois de septembre 2003, afin d'examiner les rapports de situation des consultations d'acteurs, de préparer un avis pour la mise en œuvre ultérieure de la Stratégie et de faire rapport au Secrétaire exécutif. Le Secrétaire exécutif a, en conséquence, convoqué une réunion de Groupe d'experts à Dingle, comté de Kerry, en Irlande, du 5 au 7 octobre 2003, en collaboration avec Botanic Gardens Conservation International. Le groupe d'experts a examiné les progrès des réunions d'acteurs et envisagé les mesures nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie. Ses principales conclusions figurent dans la section III de la présente note. Le rapport intégral de la réunion sera mis à disposition, en tant que document d'information, à la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/24).

9. Conformément au paragraphe 20 de la Stratégie et aux recommandations du Groupe d'experts, le Secrétaire exécutif est en train de mettre sur pied un mécanisme de coordination souple afin de faciliter et de promouvoir la mise en œuvre et le suivi à tous les niveaux, conformément aux procédures établies au titre de la Convention.

### III. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS

#### A. *Examen des progrès de mise en œuvre, et la voie à suivre*

10. Plusieurs centaines d'acteurs ont participé aux consultations relatives aux différents objectifs de la Stratégie dans le cadre de plusieurs réunions et par correspondance. D'importants progrès ont été accomplis pour de nombreux objectifs en ce qui concerne l'élaboration de sous-objectifs et de jalons, la précision des données de référence et l'identification des indicateurs.<sup>1/</sup> Durant les consultations d'acteurs, plusieurs outils et autres ressources de mise en œuvre de la Stratégie ont été identifiés (voir UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/24, annexe IV) qui devraient être largement mis à disposition dans le cadre du centre d'échange. Les consultations se poursuivent pour plusieurs autres objectifs. Dans l'annexe II qui suit, se trouve un résumé de l'état des consultations d'acteurs. Lorsque les résultats de ces consultations seront complets, ils seront largement diffusés tandis qu'un plan détaillé de la Stratégie dans son ensemble sera compilé, précisant les liens entre les différents objectifs.

---

<sup>1/</sup> L'information générale concernant cette question se trouve dans un document d'information distribué à la sixième réunion de la Conférence générale des Parties et intitulé «A review of the scope, terminology, base-line information, technical and scientific rationale of the 16 targets included in the proposed Global Strategy for Plant Conservation, with particular reference to the quantitative elements they contain» (UNEP/CBD/ COP/6/INF/21/Add.1).

11. Les objectifs de la Stratégie axés sur les résultats fournissent un cadre d'action convenu d'un commun accord par un large éventail d'acteurs et la mise en œuvre de la Stratégie nécessite différentes activités qui contribueront chacune à la réalisation des multiples objectifs. L'interdépendance des objectifs, tant pour la mise en œuvre que pour le suivi, est mise en relief de même que la nécessité de considérer la Stratégie comme un tout.

### ***B. Suivi, indicateurs et données de référence***

12. Les données de référence et indicateurs actuels, s'ils ne sont pas parfaits, n'entravent pas la mise en œuvre ni le suivi de la plupart des objectifs. Il n'en reste pas moins que la synthèse de données mondiales, nécessaire pour atteindre plusieurs objectifs, serait facilitée si l'on veillait, dans toute la mesure du possible, à la compatibilité des approches et à la normalisation des données. Aucun indicateur universellement applicable n'a encore été identifié pour l'objectif 13 («Arrêt du déclin des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones qui leur sont associées et qui soutiennent les sources de subsistance, de sécurité alimentaire et de santé locales»).

13. En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie au niveau mondial, une approche coordonnée permettrait une utilisation plus efficace des données, par exemple par l'exploitation de synergies entre des données concernant les espèces et des données concernant les sites. Le WCMC-PNUE pourrait jouer un rôle utile à cet égard.

### ***C. Contribution de la Stratégie à l'objectif de 2010 pour la diversité biologique***

14. La Stratégie est considérée comme une approche pilote pour l'application d'objectifs pragmatiques dans le cadre de la Convention (décision VI/9, par. 9). Bien que l'adoption de la Stratégie soit récente l'expérience acquise à ce jour laisse à penser que l'approche est réalisable et qu'il serait utile de l'élargir afin de faciliter la mise en œuvre et de suivre les progrès de réalisation de l'objectif consistant à assurer, d'ici 2010, une forte réduction du rythme actuel de perte de la diversité biologique, adopté dans la décision VI/26. En ce qui concerne les enseignements que l'on peut tirer de l'exercice d'établissement d'objectifs pour la Stratégie, il est suggéré de se concentrer sur un petit nombre d'objectifs simples à comprendre.

### ***D. Contribution de la Stratégie à l'allègement de la pauvreté et au développement durable***

15. La décision VI/9 met en évidence le rôle éventuel que la Stratégie pourrait jouer en contribuant à l'allègement de la pauvreté et au développement durable. L'objectif 13 est particulièrement pertinent à cet égard. Pour démontrer les liens entre la diversité biologique et l'allègement de la pauvreté, il importe de communiquer l'importance des plantes dans notre vie. Les activités des communautés rurales des pays en développement démontrent l'incidence directe de la diversité biologique des plantes sur l'allègement de la pauvreté et le développement durable. Tant l'approche par écosystème que l'approche des moyens d'existence durables fournissent des cadres pertinents pour l'analyse, chacune traitant globalement des questions de vulnérabilité et de résilience. Il faut établir le lien entre ces deux approches et les communautés concernées.

### ***E. Mise en œuvre par l'intermédiaire des programmes de travail de la Convention***

16. La Stratégie sera mise en œuvre dans le cadre des différents programmes thématiques et intersectoriels de la Convention. Il faut donc intégrer les différents objectifs de la Stratégie dans ces

programmes de travail, comme envisagé dans la décision VI/9. Les programmes de travail correspondant le mieux à chaque objectif sont identifiés dans l'annexe III qui suit. <sup>2/</sup>

#### **F. Mise en œuvre au niveau national**

17. L'élaboration d'objectifs nationaux et leur intégration dans les plans, programmes et activités nationales pourraient être facilitées par les moyens suivants :

- a) des études de cas documentées de la mise en œuvre au niveau national; <sup>3/</sup>
- b) une liste ou un guide de l'établissement d'objectifs nationaux;
- c) l'intégration des objectifs de la Stratégie dans le cadre pour l'établissement des rapports nationaux, à partir du troisième rapport national;
- d) des ateliers sur la Stratégie à l'intention des correspondants nationaux. Ces ateliers pourraient être organisés parallèlement aux réunions de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire et aux réunions régionales;
- e) des ateliers nationaux pour promouvoir l'engagement plein et entier de tous les acteurs pertinents au niveau national, ainsi que d'autres activités de renforcement des capacités au niveau national.

18. Il est recommandé, en outre, que le choix des correspondants pour la Stratégie tienne compte de la participation des acteurs nationaux à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie au niveau national.

#### **G. Composantes régionales**

19. Au niveau régional, il existe différents moyens d'action pour appuyer la Stratégie. Des stratégies régionales doivent être élaborées lorsqu'il y a clairement un besoin et une demande au niveau régional. Il est recommandé de mener une analyse des initiatives existantes et des lacunes au niveau régional. <sup>4/</sup> Des réunions régionales, tenues dans les langues pertinentes, pourraient aider à promouvoir la compréhension de la Stratégie et sa mise en œuvre. Une dimension internationale, y compris régionale, peut être plus importante pour certains objectifs que pour d'autres.

#### **H. Sensibiliser à la Stratégie**

20. Le groupe de liaison a souligné la nécessité de sensibiliser les différents groupes d'acteurs à la Stratégie. Cela pourrait être fait dans le cadre de :

---

<sup>2/</sup> Une analyse des éléments des différents programmes de travail pertinents pour la Stratégie se trouve dans le document d'information remis à la sixième réunion de la Conférence des Parties et consacré aux possibilités de mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans le cadre des programmes de travail thématiques et intersectoriels de la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/6/INF/21/Add.2). Ce document sera mis à jour à la lumière des nouveaux programmes qui ont été élaborés depuis.

<sup>3/</sup> Ces études de cas s'appuieraient sur l'information générale sur les initiatives existantes qui ont trait à cette question, contenue dans le document d'information remis à la sixième réunion de la Conférence des Parties et consacré aux initiatives nationales pouvant contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie (UNEP/CBD/ COP/6/INF/21/Add.3).

<sup>4/</sup> Cette analyse s'appuierait sur l'information relative à certaines initiatives existantes qui ont rapport à cette question, contenue dans les documents d'information remis à la sixième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/ COP/6/INF/21/Add.3 et UNEP/CBD/ COP/6/INF/22).



- a) l'organisation d'activités et de symposiums à l'occasion de réunions et d'ateliers pertinents. Un symposium sur la Stratégie sera, par exemple, organisé dans le cadre du Congrès botanique international de 2005 à Vienne, et d'autres possibilités sont à l'étude;
- b) la large diffusion de la Stratégie dans différentes langues; et
- c) l'élaboration d'un guide de la Stratégie ou d'une série de guides s'adressant à différents utilisateurs.

### ***I. Rôle de la Stratégie pour encourager l'harmonie entre les initiatives et les différents acteurs***

21. La Stratégie est un cadre utile où différentes organisations et initiatives peuvent, ensemble, réaliser des objectifs communs. Une des principales difficultés consiste, pour l'instant, à promouvoir un engagement plus ferme des partenaires nationaux. Conformément au paragraphe 11 de la décision VI/9, il est proposé d'élargir le «Groupe de Gran Canaria» afin d'établir un partenariat mondial pour la conservation des plantes, ouvert à toutes les organisations susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie. Par ailleurs, il est recommandé que le choix des correspondants nationaux pour la Stratégie tienne compte de la participation d'acteurs nationaux à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie au niveau national.

### ***J. Financement des activités de mise en œuvre de la Stratégie***

22. La Stratégie a joué un rôle catalytique pour l'obtention de ressources financières additionnelles en faveur de la conservation des plantes. C'est ainsi que des ressources financières fournies par HSBC ont permis à BGCI de lancer plusieurs activités, dans différents pays, qui pourraient être axées sur les objectifs 3, 8, 14, 15 et 16, et de soutenir l'élaboration de la Stratégie dans son ensemble comme indiqué au paragraphe 6 plus haut. Afin de mettre en œuvre la Stratégie, plusieurs autres initiatives de recherche de ressources financières sont en cours auprès d'organismes nationaux, bilatéraux et multilatéraux, de fondations privées et du secteur privé.

23. Il importe d'adopter une approche cohérente du financement de la Stratégie. Il est donc proposé de réaliser une analyse des besoins et possibilités de financement et de chercher à expliquer à d'éventuels donateurs les besoins généraux de mise en œuvre de la Stratégie afin que chaque demande de financement puisse être replacée dans le contexte général. Il serait bon de faciliter la communication entre les éventuels demandeurs de ressources financières afin d'encourager une approche cohérente du financement de la Stratégie dans son ensemble.

24. Les priorités de financement pourraient comprendre :

- a) des actions clés au niveau national et notamment une aide pour :
  - i) établir des objectifs, plans et stratégies nationaux;
  - ii) renforcer les capacités;
  - iii) garantir l'engagement des acteurs, en particulier la représentation des communautés locales;
  - iv) faciliter la mise au point et l'application, au niveau national, des outils de mise en œuvre existants;
- b) des activités d'appui au niveau international, notamment :
  - i) élaboration et diffusion d'outils de mise en œuvre;

- ii) suivi des progrès.

**K. Mécanisme de coordination souple pour la Stratégie**

25. Il est proposé que le Secrétaire exécutif établisse un mécanisme de coordination souple pour la Stratégie afin de faciliter et promouvoir la mise en œuvre et le suivi à tous les niveaux; il comprendrait les éléments suivants :

- a) réunions d'un groupe de liaison;
- b) contacts/correspondants nationaux pour la Stratégie mondiale;
- c) partenariat mondial pour la conservation des plantes comprenant les organisations internationales et nationales compétentes;
- d) le Secrétariat, en particulier le responsable de programme pour la Stratégie mondiale délégué par BGCI.

26. Comme le recommande le groupe de liaison qui s'est réuni à Cartagena de Indias, en Colombie, les 11 et 12 octobre 2002, la composition du groupe de liaison et l'organisation des réunions doivent rester souples afin que les experts compétents puissent être invités à examiner des questions particulières à mesure qu'elles se posent. Le mandat et la composition des différents éléments du mécanisme de coordination souple figurent en annexe I ci-après.

27. Une réunion du groupe de liaison pourrait être nécessaire en 2004 pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie à la lumière des résultats des consultations d'acteurs et de la septième réunion de la Conférence des Parties.

28. Il est proposé de nommer le partenariat mondial pour la conservation des plantes correspondant thématique du centre d'échange pour la Stratégie afin de faciliter la diffusion d'outils et de meilleures pratiques sur la Stratégie et la communication entre les acteurs.

29. Il est proposé d'inviter le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE à soutenir le Secrétaire exécutif dans le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie, en collaboration avec le partenariat mondial pour la conservation des plantes.

*Annexe I*

**MÉCANISME DE COORDINATION SOUPLE**

Le but du mécanisme de coordination souple de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes est de faciliter et promouvoir la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie à tous les niveaux.

Il comprend les éléments suivants :

- a) réunions d'un groupe de liaison;
- b) contacts/correspondants nationaux pour la Stratégie mondiale;
- c) partenariat mondial pour la conservation des plantes comprenant les organisations internationales et nationales compétentes ;
- d) le Secrétariat, en particulier le responsable de programme pour la Stratégie mondiale délégué par BGCI.

***Le groupe de liaison***

*Rôle* : fournir des avis au Secrétaire exécutif sur l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie et, par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif, fournir des avis aux organes de la Convention et au partenariat mondial pour la conservation des plantes, et aider à la mise en œuvre par les correspondants nationaux.

*Composition* : experts choisis par le Secrétaire exécutif parmi les personnes nommées par les Parties et les organisations internationales pertinentes (y compris celles qui sont mentionnées dans la décision VI/9), selon les procédures établies.

*Convocation* : par le Secrétaire exécutif, selon les besoins.

***Contacts ou correspondants nationaux pour la Stratégie mondiale***

*Rôle* :

- a) promouvoir et faciliter la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie au niveau national, notamment déterminer des objectifs nationaux et les intégrer dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que dans les plans, programmes et activités sectoriels et intersectoriels;
- b) promouvoir la participation d'acteurs nationaux à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie au niveau national;
- c) faciliter la communication entre les acteurs nationaux, d'une part et le Secrétariat et le partenariat mondial pour la conservation des plantes, d'autre part.

Les contacts ou correspondants nationaux seraient nommés par les correspondants nationaux pour la Convention sur la diversité biologique.

***Un partenariat mondial pour la conservation des plantes***

*Rôle* : promouvoir et faciliter la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie au niveau international et, en collaboration avec les correspondants nationaux pour la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, au niveau national.

*Composition* : organisations internationales et nationales compétentes (y compris celles qui sont mentionnées dans la décision VI/9), à partir du «Groupe de Gran Canaria» pour lequel BGCI fournit l'appui de secrétariat. Sur invitation du Secrétaire exécutif, des organisations particulières peuvent être invitées à promouvoir et faciliter les consultations d'acteurs et/ou à suivre des objectifs particuliers et/ou à mettre en œuvre des activités particulières qui contribuent à la Stratégie.

***Le Secrétariat, en particulier le responsable de programme pour la Stratégie mondiale, délégué par Botanic Gardens Conservation International***

*Rôles* :

- a) soutenir les réunions des groupes de liaison;
- b) soutenir les activités convenues du partenariat mondial pour la conservation des plantes;
- c) faciliter la communication entre les organisations participantes et les contacts/correspondants nationaux, y compris par l'intermédiaire d'un correspondant thématique du centre d'échange pour la Stratégie.

*Annexe II*

**RÉSUMÉ DE L'ÉTAT DES CONSULTATIONS D'ACTEURS**

<b>Objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et organisation responsable</b>	<b>État des consultations</b>	<b>Principaux points résultant des consultations et de la réunion du groupe d'experts</b>
<p>1. Une liste de travail d'accès facile des espèces végétales connues en tant qu'étape vers un recensement intégral de la flore mondiale.</p> <p>Royal Botanic Gardens, Kew, Royaume-Uni</p>	<p>Plus de 100 acteurs contactés par courriel. Environ 80 ont répondu. Activités organisées à l'occasion de réunions pertinentes au Brésil et à Addis-Abeba et consultations tenues avec une délégation de l'Académie des sciences de Chine.</p>	<p>L'objectif 2, entre autres, dépend des données fournies par l'objectif 1; en conséquence, il est proposé de terminer la liste d'ici à 2008. Les éléments de données à inclure dans la liste ont été identifiés. Les projets de la liste devraient être mis à disposition sur Internet. Les données de référence sont surtout disponibles à l'échelle nationale ou régionale et il existe des lacunes importantes dans la couverture des régions tropicales.</p>
<p>2. Une évaluation préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces de plantes connues, aux niveaux national, régional et international.</p> <p>UICN-Union mondiale pour la nature</p>	<p>Plus de 200 acteurs ont été contactés par courriel. Discussions à l'occasion de la réunion du Comité pour la conservation des plantes de la CSE/UICN (6 et 7 septembre, à Durban, Afrique du Sud). 67 personnes de 32 pays ont contribué à la consultation.</p>	<p>Une évaluation préliminaire pourrait être menée en classant toutes les espèces de plantes décrites soit dans la catégorie «non menacée», soit dans la catégorie «menacée ou pouvant être menacée». Une autre solution serait d'évaluer la liste de plantes en fonction du classement connu pour chaque espèce plutôt qu'en créant de nouvelles catégories. Les liens étroits avec l'objectif 1 sont soulignés.</p>
<p>3. Élaboration de modèles, assortis de protocoles, pour la conservation et l'utilisation durable des plantes en se basant sur les résultats de la recherche et l'expérience empirique.</p> <p>n.a.</p>	<p>Point examiné en tant que question intersectorielle par les différentes consultations d'acteurs puis discuté par le Groupe d'experts.</p>	<p>Des progrès pourraient être accomplis par les moyens suivants : rassembler les outils et ressources pertinents, y compris les protocoles, lignes directrices, normes, etc.; faciliter l'accès par le centre d'échange et d'autres moyens; examiner et analyser les lacunes; promouvoir de nouveaux outils, le cas échéant; faciliter la mise à l'essai dans la pratique et l'adaptation aux besoins nationaux, le cas échéant; et élaborer de nouvelles normes internationales ou examiner celles qui existent, selon le cas.</p>

Objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et organisation responsable	État des consultations	Principaux points résultant des consultations et de la réunion du groupe d'experts
<p>4. Assurer la conservation d'au moins 10 pour cent des régions écologiques de la planète.</p> <p>Fonds mondial pour la nature</p>	<p>Un projet de rapport compilé et envoyé aux acteurs pour commentaires. D'autres consultations ont eu lieu durant le Congrès mondial sur les parcs, en septembre 2003 et des consultations nationales supplémentaires ont eu lieu au Kenya, en Ouganda et en Colombie.</p>	<p>Il est clairement nécessaire d'instaurer une collaboration étroite avec d'autres objectifs <i>in situ</i>. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de la représentativité des aires protégées à travers les écorégions et l'efficacité des mesures de conservation. À ce propos et à propos des objectifs 5, 6, 7 et 13 qui supposent la gestion de paysages, il est essentiel que les Parties adoptent un rôle moteur si l'on veut qu'il y ait des progrès.</p>
<p>5. Assurer la protection de 50 pour cent des aires les plus importantes pour la diversité végétale.</p> <p>Plantlife International et UICN</p>	<p>Une série de réunions auxquelles ont participé plus de 500 acteurs dans le monde entier et qui a culminé par une réunion mondiale des acteurs le 10 septembre 2003 dans le cadre du Congrès mondial sur les parcs, à Durban, Afrique du Sud. La consultation a également eu lieu par courriel.</p>	<p>Un <i>modus operandi</i> pour l'identification et la protection de régions importantes pour les plantes a été conçu et suppose la mise en œuvre de programmes au niveau national avec une coordination régionale, en faisant appel à une approche mondiale cohérente existante. Simultanément, il convient de reconnaître que les régions les plus importantes pour la conservation des plantes peuvent être identifiées par les Parties sous des termes autres que «régions importantes pour les plantes». Le processus d'identification de régions importantes pour la conservation des plantes devrait être axé sur les niveaux local et national et s'appuyer sur les systèmes locaux et nationaux existants.</p>
<p>6. Au moins 30 pour cent des terres productives gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale.</p> <p>FAO et IPGRI</p>	<p>Un document de travail élaboré comme base de plus larges consultations qui seront entamées en octobre 2003.</p>	<p>L'obligation, pour les Parties, d'établir des rapports a été considérée comme un point important et il a été recommandé d'utiliser, chaque fois que c'est possible, les données ou l'information déjà disponible.</p>
<p>7. Conservation <i>in situ</i> de 60 pour cent des espèces végétales menacées.</p> <p>Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE</p>	<p>Des consultations préliminaires ont eu lieu avec un nombre limité d'acteurs.</p>	<p>Les progrès concernant cet aspect de l'objectif 7 sont intimement liés à la réalisation de l'objectif 2. L'objectif est également étroitement lié aux objectifs 4 et 5 car les progrès à cet égard contribueront directement à l'objectif 7 – le recensement stimule souvent l'inscription de nouvelles aires protégées. Les liens étroits avec l'objectif 8 en ce qui concerne les programmes de restauration des espèces ont également été notés.</p>

<b>Objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et organisation responsable</b>	<b>État des consultations</b>	<b>Principaux points résultant des consultations et de la réunion du groupe d'experts</b>
<p>8. Inclure, dans les programmes de restauration et de remise en état, 60 pour cent des espèces végétales menacées dans des collections <i>ex situ</i> accessibles, de préférence dans le pays d'origine.</p> <p>Botanic Gardens Conservation International et IPGRI</p>	<p>Une consultation des acteurs a été organisée par les Jardins botaniques nationaux, en Belgique, du 19 au 20 juillet 2003. D'autres contributions reçues ont été incorporées à l'étape de rédaction du rapport.</p>	<p>Le rapport comprend des lignes directrices sur les moyens d'identifier les catégories prioritaires de plantes à inclure dans les programmes de conservation <i>ex situ</i>. Les besoins de données pour les accessions se trouvant dans les collections <i>ex situ</i> sont identifiés de même que les sources de données de référence.</p>
<p>9. Conservation de 70 pour cent de la diversité génétique des cultures et d'autres espèces végétales essentielles ayant une grande importance socio-économique; préservation des connaissances locales et autochtones qui leur sont associées.</p> <p>FAO et IPGRI</p>	<p>Document de travail élaboré et distribué aux acteurs, y compris les correspondants nationaux du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.</p>	<p>La conservation de la diversité génétique des cultures et autres espèces de plantes à valeur socio-économique sera encouragée, essentiellement par l'utilisation durable. Le rôle du Plan mondial d'action vis-à-vis de cet objectif a été souligné.</p>
<p>10. Plans d'aménagement en place pour au moins 100 espèces exotiques principales qui menacent les plantes, les communautés végétales et les habitats et écosystèmes qui leur sont associés.</p> <p>Global Invasive species Programme</p>	<p>Les consultations n'ont pas encore commencé.</p>	<p>Les correspondants nationaux et le GISP devraient être invités à déterminer les principales espèces envahissantes, aux niveaux national et mondial, respectivement.</p>
<p>11. Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international.</p> <p>CITES</p>	<p>Suite à une décision de la CdP de la CITES, un groupe de travail du Comité pour les plantes de la CITES a discuté de la question en août 2003. Un document de travail est en préparation pour le Comité pour les plantes 14.</p>	<p>Cet objectif est intimement lié au mandat de la CITES. De bons liens ont été établis et les actions pertinentes sont en cours.</p>
<p>12. 30 pour cent des produits à base végétale proviennent de sources gérées de manière durable.</p> <p>FAO et IPGRI</p>	<p>Un document de travail élaboré comme base de consultation plus générale sera mis en chantier en octobre 2003.</p>	<p>L'obligation, pour les Parties, d'établir des rapports a été considérée comme un point important et il a été recommandé d'utiliser, chaque fois que c'est possible, les données ou l'information déjà disponible.</p>

<b>Objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et organisation responsable</b>	<b>État des consultations</b>	<b>Principaux points résultant des consultations et de la réunion du groupe d'experts</b>
<p>13. Arrêt du déclin des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones qui leur sont associées et qui soutiennent les sources de subsistance, de sécurité alimentaire et de santé locale.</p> <p>FAO, IPGRI et People and Plants International</p>	<p>Un document de travail élaboré comme base de consultation plus générale sera mis en chantier en octobre 2003.</p>	<p>L'importance particulière de cet objectif a été notée en ce qu'il relie la diversité biologique au développement durable.</p>
<p>14. L'importance de la diversité végétale et son indispensable conservation sont incorporées dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP).</p> <p>Botanic Gardens Conservation International</p>	<p>Une consultation d'acteurs est prévue, qui fera intervenir des spécialistes en communication, éducation et sensibilisation du public.</p>	
<p>15. Augmentation du nombre de personnes formées à la conservation des plantes et qui sont dotées de moyens de travail adéquats, selon les besoins nationaux, afin de concrétiser les objectifs de cette stratégie.</p> <p>n.a.</p>	<p>Point examiné en tant que question intersectorielle par les différentes consultations d'acteurs.</p>	<p>Les besoins de renforcement des capacités sont identifiés par les différentes consultations.</p>
<p>16. Établissement ou renforcement de réseaux nationaux, régionaux et internationaux pour les activités de conservation des plantes.</p> <p>n.a.</p>	<p>Point examiné en tant que question intersectorielle par les différentes consultations d'acteurs.</p>	<p>Des réseaux potentiels sont identifiés par les différentes consultations.</p>



## Annexe III

## INTÉGRATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DANS LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DE LA CONVENTION

Objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	Programmes de travail les plus pertinents dans lesquels l'objectif devrait être intégré
1. Une liste de travail d'accès facile des espèces végétales connues en tant qu'étape vers un recensement intégral de la flore mondiale.	Initiative taxonomique mondiale
2. Une évaluation préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces de plantes connues, aux niveaux national, régional et international.	Tous les programmes thématiques
3. Élaboration de modèles, assortis de protocoles, pour la conservation et l'utilisation durable des plantes en se basant sur les résultats de la recherche et l'expérience empirique.	Tous les programmes thématiques Centre d'échange
4. Assurer la conservation d'au moins 10 pour cent des régions écologiques de la planète.	Aires protégées Tous les programmes thématiques
5. Assurer la protection de 50 pour cent des aires les plus importantes pour la diversité végétale.	Aires protégées Tous les programmes thématiques
6. Au moins 30 pour cent des terres productives gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	Concerne tous les programmes thématiques, en particulier diversité biologique agricole et diversité biologique des forêts.
7. Conservation <i>in situ</i> de 60 pour cent des espèces végétales menacées.	Tous les programmes thématiques
8. Inclure, dans les programmes de restauration et de remise en état, 60 pour cent des espèces végétales menacées dans des collections <i>ex situ</i> accessibles, de préférence dans le pays d'origine.	Tous les programmes thématiques
9. Conservation de 70 pour cent de la diversité génétique des cultures et d'autres espèces végétales essentielles ayant une grande importance socio-économique; préservation des connaissances locales et autochtones qui leur sont associées.	Concerne tous les programmes thématiques, en particulier diversité biologique agricole et diversité biologique des forêts. Article 8(j) et dispositions connexes
10. Plans d'aménagement en place pour au moins 100 espèces exotiques principales qui menacent les plantes, les communautés végétales et les habitats et écosystèmes qui leur sont associés.	Espèces exotiques envahissantes Tous les programmes thématiques
11. Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international.	Utilisation durable
12. 30 pour cent des produits à base végétale proviennent de sources gérées de manière durable.	Utilisation durable Tous les programmes thématiques, en particulier diversité biologique agricole et diversité biologique des forêts.

<b>Objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes</b>	<b>Programmes de travail les plus pertinents dans lesquels l'objectif devrait être intégré</b>
13. Arrêt du déclin des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones qui leur sont associées et qui soutiennent les sources de subsistance, de sécurité alimentaire et de santé locale.	Tous les programmes thématiques, en particulier diversité biologique agricole, diversité biologique des forêts et diversité biologique des terres arides et subhumides.  Article 8(j) et dispositions connexes  Utilisation durable
14. L'importance de la diversité végétale et son indispensable conservation sont incorporées dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP).	Communication, éducation et sensibilisation du public
15. Augmentation du nombre de personnes formées à la conservation des plantes et qui sont dotées de moyens de travail adéquats, selon les besoins nationaux, afin de concrétiser les objectifs de cette stratégie. .	Tous les programmes thématiques
16. Établissement ou renforcement de réseaux nationaux, régionaux et internationaux pour les activités de conservation des plantes. .	Tous les programmes thématiques

-----